



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 35731

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement d'une morale laïque. Le rapport pour un enseignement laïc de la morale remis évoquait une dimension « vie de classe » et « vie scolaire » de l'enseignement de la morale. Plusieurs questions restent en suspens après la décision de mettre en œuvre cette morale au travers de programmes et horaires dédiés. Parmi elles figurent la nature de l'évaluation, le parcours de citoyenneté fondé sur des pratiques de coopération, de respect des autres, de discussion démocratique. Ceci nécessite que l'apprentissage soit lui-même garant de cette méthode. Cette orientation doit amener les enfants et les plus jeunes à dire, à exprimer et à se positionner individuellement et collectivement. Elle lui demande de quelle façon l'apprentissage de cette morale laïque va prendre en compte la dimension exemplaire de la vie à l'école et l'évaluation de l'enseignement dans son ensemble.

Texte de la réponse

La mission mise en place par le ministre de l'éducation nationale et chargée de formuler des propositions sur l'enseignement de la morale laïque a rendu son rapport au mois d'avril. Elle préconise dans ce rapport que l'enseignement de la morale prenne appui sur la pratique du débat qui requiert en elle-même des qualités morales telles que l'écoute, le respect et la reconnaissance de la parole d'autrui et fasse l'objet d'une évaluation. En outre, parmi ses recommandations figure le développement des projets interdisciplinaires qui sont l'occasion de faire comprendre l'importance de l'engagement, de la responsabilité, de la coopération au sein d'un groupe. L'enseignement moral et civique est inscrit dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Ainsi, l'article 41 dispose que « l'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité ». Cet enseignement vise à amener les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, à se forger un sens critique et à adopter un comportement réfléchi. Il appartient désormais au Conseil supérieur des programmes d'élaborer les projets de programmes d'enseignement. Celui-ci a été saisi dès son installation pour formuler des propositions sur le contenu de l'enseignement moral et civique dont la mise en œuvre est prévue à la rentrée de l'année scolaire 2015-2016.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35731

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8592

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13274